

Résultats de recherche d'accidents sur www.aria.developpement-durable.gouv.fr

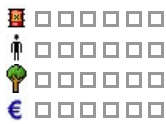
La base de données ARIA, exploitée par le ministère du développement durable, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publiques, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages,... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif. La liste des événements accidentels présentés ci-après ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs. Malgré tout le soin apporté à la réalisation de cette synthèse, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante :

BARPI – DREAL RHONE ALPES 69509 CEDEX 03 / Mel : srt.barpi@developpement-durable.gouv.fr

Liste de(s) critère(s) de la recherche

- Date et Lieu : Du 01/01/2006 au 31/12/2015 FRANCE
- Activités : C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.

- | | |
|--|--|
|  | <p>N°47042 - 12/08/2015 - FRANCE - 87 - LIMOGES
 <i>C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.</i>
 Vers 22 h, un feu se déclare dans un séchoir à fil d'une entreprise de fabrication de pièces automobiles. Les secours maîtrisent rapidement l'incendie au moyen des équipements de l'entreprise (RIA). Il se dégage une forte odeur piquante provenant d'éléments soufrés servant à la fabrication des fils. L'usine est évacuée et 8 personnes sont incommodées par les fumées. Les mesures de monoxyde de carbone ne révèlent rien d'anormal. Les employés réintègrent l'usine.</p> |
|  | <p>N°46810 - 03/07/2015 - FRANCE - 61 - FLERS
 <i>C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.</i>
 En fin de matinée, un produit à base de latex provenant d'une entreprise de travaux publics se déverse accidentellement dans la VERE. Très polluant, le liquide qui devient blanc au contact de l'eau, provoque la mort de nombreux poissons, truites et anguilles sur 40 m. Les secours mettent en place un barrage de bottes de paille, puis de terre sur le cours d'eau. Les pompiers, aidés par une société spécialisée, pompent l'eau polluée jusque vers 20 h. La rivière est polluée sur 1 km en partie souterraine. Dans un communiqué, le maire précise que la pollution concerne une faible partie du cours d'eau. Il interdit, par mesure de sécurité la pêche dans la zone affectée.</p> |
|  | <p>N°46682 - 28/05/2015 - FRANCE - 65 - BEYREDE-JUMET
 <i>C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.</i>
 Un feu se déclare sur un transformateur de la centrale hydroélectrique d'une usine de matériaux abrasifs. Le sinistre émet d'importantes fumées irritantes. Les pompiers éteignent le feu. La production est faiblement perturbée. Le service de l'électricité met en place une alimentation de secours.</p> |
|  | <p>N°46386 - 19/03/2015 - FRANCE - 974 - SAINT-PAUL
 <i>C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.</i>
 Dans une entreprise de travaux publics soumise à autorisation (rubrique 1521), une explosion suivie d'un incendie se produit vers 9h50 sur une cuve de 30 000 l contenant 5 000 l de bitume. La paroi est éventrée et le bitume se déverse dans le bac de rétention. Les secours évacuent les employés. Ils protègent les cuves voisines et éteignent l'incendie vers 12 h. L'exploitant enlève le toit de la cuve.</p> |
|  | <p>N°46361 - 13/03/2015 - FRANCE - 92 - GENNEVILLIERS
 <i>C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.</i>
 Vers 13h30, dans une usine de graphite, un feu se déclare au niveau des conduits d'évacuation des gaz des autoclaves de l'atelier d'imprégnation de résine. Le personnel évacue. Le sinistre endommage la toiture et une cheminée de 10 m de hauteur qui menace de s'effondrer sur un stockage de produits chimiques. Le feu est éteint à 16h30. Une société privée démantèle la cheminée dans la soirée.</p> |
|  | <p>N°46153 - 16/01/2015 - FRANCE - 74 - PASSY
 <i>C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.</i>
 Un feu se déclare vers 12 h au niveau d'un four d'une unité de graphitation. Un important panache de fumées est émis pendant 30 min. Compte tenu de la température du four (2500-3000°C), l'exploitant couvre celui-ci de grain d'enrobage pour étouffer l'incendie. A leur arrivée, les pompiers effectuent des contrôles visuels et thermiques pour s'assurer qu'il n'y a pas de foyers couvants. La levée d'alerte est prononcée vers 13 h. Les premières investigations montrent qu'une poche de gaz s'est formée lors de l'opération de graphitation. Sous la pression de cette poche et probablement son inflammation, il y a eu une sur-pression qui a endommagé les équipements proches. Le phénomène a probablement été favorisé par : une charge trop importante du four en produits, une teneur élevée en carbure de silicium et une sur-épaisseur du calorifuge entourant l'équipement. A la suite de l'événement, l'exploitant utilise des produits de meilleure qualité dans ses fours. L'inspection des installations classées lui indique que l'incident résulte d'une modification du process dont l'étude préalable des risques n'a pas été portée à la connaissance de l'administration, tout comme l'exige la réglementation.</p> |
|  | <p>N°46376 - 18/12/2014 - FRANCE - 92 - GENNEVILLIERS
 <i>C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.</i>
 Dans une usine fabriquant des matériaux en graphite, un opérateur détecte une fuite sur une bache d'une tour aéroréfrigérante en relevant un compteur. Une consommation anormale de 672 m³ est constatée sur 1 mois. Une recherche de fuite est effectuée sur le réseau. Le 21/01/2015, la bache est vidangée, entraînant une perte totale d'eau de 1 300 m³. L'eau infiltrée est analysée (eau de ville traitée par des produits biocides). L'exploitant sonde sous la bache. Il prévoit, si nécessaire, de traiter les terres polluées et de réparer la capacité. L'inspection des installations classées demande à l'exploitant d'engager un plan d'actions préventives visant à écarter une prochaine fuite d'eau. L'exploitant étudie la possibilité de remplacer la tour aéroréfrigérante par un groupe froid.</p> |



N°45887 - 28/10/2014 - FRANCE - 92 - GENNEVILLIERS

C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.

Dans une usine fabriquant des matériaux en graphite, des odeurs inconfortables puis des fumées sont constatées par des opérateurs vers 12h30. Ces derniers identifient leur origine vers 13 h au niveau du calorifuge du capot d'un four de frittage. Ils essaient d'éteindre le feu sans succès avec des extincteurs puis appellent les pompiers vers 13h15. Un périmètre de sécurité est mis en place et 230 employés sont évacués.

Les secours éteignent l'incendie vers 15 h puis dégarnissent l'installation. Le périmètre de sécurité est levé et le site est réintégré. Le feu intéressait 50 m² de laine de roche. L'activité de l'usine n'est pas impactée. A la suite de l'événement, l'exploitant décide de faire contrôler annuellement le calorifuge par un prestataire externe.



N°45854 - 21/10/2014 - FRANCE - 63 - SAINT-ELOY-LES-MINES

C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.

Une explosion se produit vers 5 h dans une usine de laine de roche, classée Seveso seuil haut, dont une ligne de production est en arrêt technique. L'exploitant déclenche son POI. Les secours internes interviennent, appuyés ensuite par les pompiers. L'intervention s'achève vers 9 h. L'exploitant diffuse un communiqué à destination des riverains, du personnel du site, et de l'administration.

Lors d'une opération de routine, des reliquats métalliques encore chauds (T = 800 °C) provenant des fours sont entrés en contact avec de l'eau lors de leur épandage dans une zone de stockage non couverte à l'extérieur. Un flash thermodynamique se produit et se manifeste par une déflagration. Des projections de particules incandescentes initient plusieurs foyers notamment dans un bâtiment administratif du site implanté à 180 m qui est impacté, via la toiture, par un bloc incandescent de 16 kg.

Essentiellement matériels, les dégâts s'élèvent à 30 k? et sont concentrés sur la partie administrative. La production n'est pas perturbée. Le bilan humain de l'accident fait état d'un employé s'étant tordu la cheville lors des opérations d'extinction du feu. L'inspection des installations classées réalise une visite le 30/10 afin que l'exploitant lui fasse une première analyse des causes de l'accident et un point sur la mise en ?uvre de son SGS (Système de Gestion de la Sécurité) dans le cadre de ce sinistre. A la suite de l'événement, l'exploitant :

étudie la réfection du drainage de l'eau de la zone de stockage (demande d'investissement de 300 k?) rédige une instruction spécifique pour supprimer à l'avenir les contacts reliquats/eau en préparant et contrôlant mieux la zone de stockage avant déchargements sensibilise les agents chargés des opérations d'épandage introduit l'activité du conducteur du chargeur dans la liste des "postes à risques" du site.



N°45824 - 06/10/2014 - FRANCE - 64 - LACQ

C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.

Dans une usine de fibres de carbone classée Seveso, un enroulement de la fibre acrylonitrile sur un rouleau d'une machine de production survient vers 7h30. Les fils d'acrylonitrile s'échauffent après la réaction de polymérisation, ce qui provoque le dégagement d'acide cyanhydrique (HCN ou cyanure d'hydrogène, gaz incolore très toxique). Les vapeurs intoxiquent 4 employés dont 1 est évacué vers l'hôpital ; 10 autres y ont été exposés sans conséquence. Hors de l'atelier, il n'y a pas d'autres victimes car le local est confiné et équipé (ventilation et filtration) pour traiter les émanations accidentelles. Les pompiers du site refroidissent les fils et ventilent le local. L'incident est clos à 13h30.

Les pompiers et la gendarmerie se sont rendus sur place, la préfecture et l'inspection des installations classées ont été informées. L'exploitant envoie un communiqué presse.



N°46236 - 02/10/2014 - FRANCE - 92 - GENNEVILLIERS

C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.

Dans une usine de graphite, une fuite d'eau est détectée, grâce au relevé journalier des compteurs de consommation d'eau, au niveau d'une bache d'eau de refroidissement des fours. Des relevés sont effectués dans les jours qui suivent pour confirmer la fuite. Ces relevés font état de pertes de 600 à 3 000 m³ d'eau par jour.

Quatre jours après la détection, l'exploitant stoppe les fours. Il ne peut cependant pas arrêter la circulation d'eau tant que les fours ne sont pas refroidis. Une société spécialisée localise, le 10/10, la fuite au niveau d'une fissure de la bache d'eau.

Le 15/10, l'ensemble des fours est refroidi et la circulation d'eau de refroidissement est arrêtée. La bache est vidée puis remise en eau le 30/10 après réparation.

Après vérification avec le traiteur d'eau, aucun traitement d'eau n'a été appliqué depuis juin 2014. De ce fait, les 22 000 m³ d'eau infiltrée dans le sol ne contenaient aucun produit. L'exploitant estime la perte des 22 000 m³ d'eau à 100 000 ? et la perte d'exploitation à 50 000 ?. Il prévoit un contrôle annuel de la bache.



N°45359 - 26/02/2014 - FRANCE - 92 - GENNEVILLIERS

C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.

Des dysfonctionnements dans le suivi du pH d'un laveur de gaz (vapeurs d'acide chlorhydrique) d'une usine de produits en graphite sont constatés à partir de 15 h. A 23h38, le pH des rejets de l'usine chute en dessous de 5,5. L'exploitant du réseau d'égouts est informé.

A 9h25, le pH de rejet de l'usine est de 3,7 alors que celui du laveur est proche de 0. La vanne d'obturation des rejets du site est actionnée à 9h45. Elle n'est rouverte que le lendemain à 11 h après vérification du pH (7 dans la zone de rejet).

Le rejet acide est dû au défaut d'ajout de soude servant à la neutralisation des effluents du laveur. Ce défaut avait été constaté le 24/02 et remonté à l'opérateur compétent qui était absent ce jour-là ainsi que son suppléant.

A la suite de l'événement, l'exploitant met en place un suivi de la soude et définit un seuil minimum pour réapprovisionnement. Une procédure est également écrite, définissant les actions à mettre en ?uvre en cas de dérive du pH (autorisation de démarrage des fours, actions à réaliser en cas de situation d'urgence).



N°44655 - 02/12/2013 - FRANCE - 84 - SORGUES

C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.

Dans une usine spécialisée dans l'isolation (entrepôt rubrique 1510, déclaration), un feu se déclare vers 7 h sur un stockage extérieur de 1 000 m² de palettes filmées de caisses en plastique contenant des papiers bitumés. Un employé donne l'alerte. Un important panache de fumée noire se dégage. Le mistral soufflant à 80 km/h accentue la propagation des flammes qui est maîtrisée du fait de l'ilotage du stock. Les employés évacuent le site. Les pompiers confinent 200 élèves d'une école sous le vent ainsi que 30 habitations et transportent à l'hôpital un employé intoxiqué par les fumées. Ils maîtrisent l'incendie vers 10h30 puis étalent les produits brûlés pour terminer l'extinction vers 16 h. L'activité du site reprend à 15 h.

Les fluides d'extinction (250 m³) sont collectés dans des bassins et pris en charge par une entreprise spécialisée. Les dégâts sont estimés à 750 000 euros, 10 % du stock est détruit. L'inspection des IC demande à l'exploitant un certificat d'acceptation préalable des déchets pour s'assurer de leur bon traitement ainsi qu'une étude d'impact environnemental.

D'après l'exploitant, l'installation de conditionnement des palettes avec film plastique thermorétractable serait à l'origine du sinistre. Le procédé, modifié en septembre 2013, avait généré des difficultés puisque des surchauffes et 2 départs de feu avaient déjà eu lieu. Afin de redémarrer la production, l'exploitant décide de réduire la durée d'envoi d'air chaud de 4 s à 1,5 s et de surveiller les palettes de produits pendant 1 h avant stockage en extérieur.



N°44064 - 18/06/2013 - FRANCE - 65 - BEYREDE-JUMET

C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.

Une crue de la NESTE provoque le désarrimage de plusieurs cuves de fioul de 150 m³ dans une usine de produits abrasifs. Le POI de l'établissement est déclenché. Une des cuves menaçant de se décrocher est remplie pour être lestée.



N°43853 - 01/06/2013 - FRANCE - 15 - MURAT

C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.

Un feu se déclare vers 6 h sur une batterie de condensateur moyenne tension dans un local technique d'une usine de poudres minérales. Les 3 employés présents évacuent. Les pompiers éteignent le feu avec des extincteurs à poudre. L'intervention s'achève vers 8 h. La production est arrêtée dans l'attente des réparations : 6 employés sont en chômage technique pour le week-end et 26 pour le lundi et le mardi.



N°43003 - 21/08/2012 - FRANCE - 973 - REMIRE-MONTJOLY

C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.

Dans une société de fabrication de bitume, une défaillance électrique sur un groupe électrogène d'appoint provoque un départ de feu à 7h10. Les flammes se propagent à une cuve de gazole et la percent. L'hydrocarbure pollue le sol sur 100 m² ; 15 à 20 m³ de terre sont excavés pour être traités dans une filière appropriée. Le coût du traitement est estimé à 20 keuros. L'exploitant recherche des solutions d'optimisation des consommations énergétiques du site.



N°42158 - 11/05/2012 - FRANCE - 40 - CAUNA

C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.

Un feu se déclare vers 12h30 sur un malaxeur d'enrobé à la suite d'une élévation de la température du produit. Les secours installent des lances en prévention et vidangent la capacité, puis quittent les lieux vers 15h20. L'entreprise, employant 4 personnes, sera en fermeture technique pendant 8 jours.



N°42101 - 23/04/2012 - FRANCE - 59 - COURCHELETTES

C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.

Dans une usine de produits minéraux soumise à autorisation, un débordement se produit vers 14 h sur une cuve de bitume lors du dépotage d'un camion. Du bitume s'infiltré ensuite dans le calorifuge de la cuve au niveau d'un trou d'homme. A 17 h, des opérateurs intervenant dans la zone détectent un départ de feu, donnent l'alerte et commencent à attaquer l'incendie.

Un dysfonctionnement des capteurs de niveau dû à un encrassement malgré une maintenance préventive tous les 2 mois serait à l'origine de l'événement. La cause du départ de feu n'est en revanche pas identifiée par l'exploitant.

Aucun impact sur l'environnement n'est détecté. Les eaux d'extinction sont contenues dans la rétention de la cuve de stockage. Elles sont ensuite prises en charge par une société spécialisée.

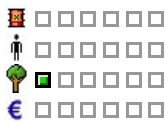
A la suite de l'accident, l'exploitant prend des mesures visant à limiter les risques de débordement de la cuve de bitume et à modifier le calorifugeage du stockage. Il augmente notamment la fréquence des nettoyages lors des opérations de maintenance préventive et change la technologie des capteurs de sécurité (passage de capteurs capacitifs vers des lames vibrantes).



N°41512 - 19/12/2011 - FRANCE - 64 - BAYONNE

C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.

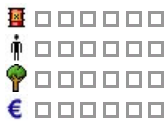
Lors de travaux de maintenance réalisés par un sous traitant sur un système électrique, un feu se déclare vers 10h50 dans un local technique d'une société d'enrobés soumise à autorisation. Un employé présent à proximité est gravement brûlé (mains et visage). Les pompiers l'évacuent puis éteignent l'incendie avant qu'il ne menace les bureaux et les cuves d'enrobés. Les secours quittent le site à 13h50.



N°41338 - 23/11/2010 - FRANCE - 51 - OMEY

C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.

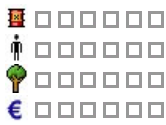
A la suite d'une opération de maintenance dans une usine de craie, les 2 pompes de relevage évacuant les eaux d'un cuvier vers les lagunes de traitement ne sont pas remises en route. Le niveau dans le cuvier monte et entraîne un déversement de carbonate de calcium (CaCO3) dans le canal voisin de 21h30 à 8h30 le lendemain. Malgré une alarme sur le système de supervision, le chef de poste présent la nuit ne parvient pas à identifier l'origine du défaut. Les analyses de l'eau du canal montrent une teneur en MES de 60 mg/l au maximum. L'exploitant ne prend pas de mesures de confinement en raison de la faible dangerosité du rejet. Il informe l'inspection des installations classées.



N°39317 - 23/09/2010 - FRANCE - 06 - SAINT-ANDRE-DE-LA-ROCHE

C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.

Dans une usine soumise à autorisation produisant de l'asphalte, vers 6h30, un feu se déclare dans un pétrin contenant un mélange de produits asphaltés en cours de fusion (10 % de bitume). Une importante panache de fumée noire odorante se dégage par la cheminée d'évacuation des vapeurs. L'exploitant arrête le chauffage, l'extraction des vapeurs et éteint le feu. La température de 220 °C relevée par les pompiers est supérieure à la température normale du procédé. Il est possible que le mélange ait produit des vapeurs proches de leur température d'auto inflammation. L'alimentation en gaz de l'usine est coupée, mais l'électricité est laissée pour permettre le pétrissage-malaxage du produit. A 20 h, la température est de 200 °C, le mélange est vidé dans un camion malaxeur et utilisé pour réaliser un parking. L'exploitant informe la mairie de l'accident.



N°39133 - 09/08/2010 - FRANCE - 10 - SAINT-PARRES-LES-VAUDES

C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.

Lors du dépotage vers 9h20 d'un camion-citerne de bitume dans une usine d'enrobés, 5 à 10 tonnes de bitume sont déversées dans une cuvette de rétention. Plusieurs causes seraient à l'origine de l'accident: absence du chauffeur au poste de dépotage lors du transvasement l'empêchant ainsi d'actionner l'arrêt d'urgence, défaillance d'un capteur de niveau sur la cuve sensé arrêter les pompes.

L'exploitant nettoie et évacue le bitume froid. Il prévoit de remplacer les capteurs de niveau, d'ajouter une 2ème sécurité mécanique (niveau haut avec piquage sur le trop plein par exemple), d'optimiser la surveillance vidéo lors du dépotage (en élargissant le champ visuel par exemple), de sensibiliser les chauffeurs sur l'obligation de présence à proximité immédiate du poste de dépotage et d'instaurer périodiquement un contrôle du bon fonctionnement des niveaux des cuves.



N°38676 - 24/07/2010 - FRANCE - 54 - LANEUVEVILLE-DEVANT-NANCY

C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.

Dans un établissement Seveso seuil bas produisant du carbonate et du bicarbonate de sodium, un feu se déclare à 7 h dans une armoire électrique regroupant les câbles de transmission des automates de commande de la partie liquide du procédé.

L'incendie entraîne une perte complète des commandes pendant 2 h et l'arrêt du process à l'origine de 2 phénomènes supplémentaires :

- une émission de 2 à 8 kg d'ammoniac (NH3) gazeux à l'atmosphère à la suite de l'arrêt brutal du laveur des gaz entraînant des nuisances olfactives à l'extérieur du site;
- une émission d'eaux ammoniacuées dans le bassin de rétention des pollutions accidentelles de l'usine à la suite du refoulement d'un bac de saumure ; ces eaux sont rejetées à la MEURTHE en raison de la perte de maîtrise des installations de contrôle et de pilotage du bassin de rétention.

La quantité d'NH3 relâchée à l'extérieur est évaluée entre 100 et 300 kg. Ce rejet est à l'origine d'une mortalité de 400 kg de poissons.

Selon l'exploitant, un échauffement des câbles électriques serait à l'origine de l'événement. Cet échauffement serait dû à une perte d'isolation de ceux-ci par usure. Le système de commande, constitué par des postes de commandes, un bus de liaison, et des automates chargés de piloter le procédé, disposait d'un point critique sous forme de « noeud », existant depuis la création du 1er système de commande du site (il y a 26 ans), par lequel passe les différents câbles des automates. Alors que les alimentations des équipements électriques sont par ailleurs toutes redondantes, tous les câbles de commande passent dans une seule et même goulotte dans l'armoire électrique.

En vue d'éviter le renouvellement d'un tel incident , l'exploitant propose un plan d'actions portant sur :

- la protection électrique, en particulier le remplacement de la distribution 24 V par une double alimentation des automates et une séparation physique des alimentations électriques ;
- le laveur des gaz, par la mise en place d'une alimentation électrique des pompes d'eaux salées de façon redondante;
- les armoires de relaying locale en sécurité positive pour assurer le fonctionnement du laveur et la fermeture du bassin de façon autonome;
- les installations de surveillance du bassin de pollutions accidentelles par la mise en place d'une alimentation électrique de la pompe d'échantillonnage de l'analyseur d'ammoniac et de la vanne de fermeture du bassin de façon redondante.

L'exploitant diffuse un communiqué de presse à la suite de l'événement.



N°38030 - 07/04/2010 - FRANCE - 92 - GENNEVILLIERS

C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.

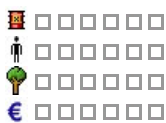
Dans une usine de composés à base de fibres de carbone implantée en centre-ville et soumise à autorisation, des employés aperçoivent, vers 3 h, des flammes jaunes à la cheminée d'un four de graphitation (D6). Ils coupent les alimentations en gaz et électricité et tentent d'éteindre le feu avec des matériaux secs (coke et sable). Les pompiers interviennent vers 3h25, les flammes sont alors bleues. Les employés du site ferment le circuit de refroidissement du four.

A 4h20, un souffle violent se produit alors que les pompiers introduisent du sable dans le four ; 1 employé est tué, 12 personnes sont blessées dont 2 gravement (4 pompiers, 4 policiers, 1 agent de l'électricité et 3 salariés). Près de 150 pompiers de secours se rendent sur place, établissent un périmètre de sécurité et évacuent les blessés, dont 2 par hélicoptère. Ils utilisent de l'eau pour éteindre les flammes de la charpente, du sable et du ciment pour le four. Le sinistre est maîtrisé vers 12h30.

Les ministres de l'intérieur, de l'industrie et de la relance, ainsi que le préfet et l'inspection des installations classées se rendent sur les lieux. Une enquête judiciaire est effectuée et la zone sinistrée est mise sous scellée.

A la suite d'un feu le 12/06/09 sur le four de graphitation D7 (ARIA 36270), les fours D6 et D7 avait été arrêtés ; le D6 avait redémarré une semaine avant l'accident, le 01/04/10. Le four était à son 1er cycle de démarrage, sa température intérieure étant évaluée à 2 300 °C.

Un arrêté d'urgence est pris le 09/04 pour suspendre toute activité sur le site. Après réception d'un dossier complet de l'exploitant, les prescriptions de l'arrêté précédent sont en partie levées le 12/04 pour certaines activités du site, hors graphitation, sous réserve d'une vérification de l'intégrité des installations.



N°38079 - 07/04/2010 - FRANCE - 59 - COURCHELETTES

C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.

Dans une usine fabriquant des membranes d'étanchéité bitumeuses en cours de maintenance, un dégagement de fumée est constaté vers 9h50 sur l'évent situé au sommet d'une cuve de 65 t contenant 15 t de bitume à 170 °C. L'exploitant coupe le circuit de chauffe. Les secours effectuent des relevés de température et d'explosimétrie en partie haute. A 10 h, le produit est stabilisé, un très léger dégagement de vapeur d'eau subsiste et les relevés d'explosimétrie sont négatifs. Les 15 t de bitume sont évacuées dans les jours suivants. Selon l'exploitant, de l'eau est entrée dans la cuve via les collecteurs des événements et s'est vaporisée brutalement créant un effet de souffle et vaporisant ainsi les huiles et corps gras des parois de la cuve. A la suite de l'événement, l'industriel nettoie la cuve et prévoit d'installer un système d'agitation afin de limiter l'encrassement de la capacité.



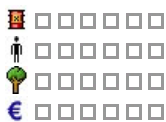
N°37449 - 08/11/2009 - FRANCE - 87 - LIMOGES

C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.

Dans une usine de fabrication de garnitures d'embrayages, un feu se déclare vers 18h30 sur une presse servant à polymériser à chaud. Ce matériel était à l'arrêt consécutivement à un problème de court circuit électrique. L'incendie a été alimenté par des résidus de polymérisation (goudrons) et produits anti-collants (savon, cire) accumulés dans le conduit d'évacuation des rejets atmosphériques de la presse.

L'intervention des pompiers est compliquée par la présence de fumées. Les secours transportent d'ailleurs 6 employés intoxiqués par les fumées à l'hôpital. Ils démontent le conduit d'extraction des gaz chauds et éteignent l'incendie vers 22h20 avec 2 lances à débit variable. L'activité de l'usine n'est pas impactée mais la presse est endommagée.

L'inspection des installations classées constate, lors de sa visite, l'absence de détecteurs d'ouverture automatique des dispositifs d'évacuation des fumées. Une proposition d'arrêté préfectoral est soumise au Préfet pour demander à l'exploitant de régulariser sa situation par rapport aux prescriptions de son arrêté d'autorisation.



N°37586 - 07/09/2009 - FRANCE - 77 - MITRY-MORY

C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.

Dans un ancien parc de stockage de matières bitumeuses, un feu se déclare lors d'une opération de découpe. Les employés essaient d'éteindre le feu à l'aide d'extincteurs mobiles. Le service d'incendie intervient ensuite. Une poche d'huile présente dans un tuyau serait à l'origine du sinistre malgré la vidange initiale des installations. A la suite de l'incident, l'exploitant prend les mesures suivantes: ouverture des circuits d'huile et vidange des points bas, positionnement de lit de sable sur la surface de rétention et aux emplacements de découpes prévues. Il repère également les brides et démonte manuellement les jonctions.



N°36437 - 03/07/2009 - FRANCE - 54 - LANEUVEVILLE-DEVANT-NANCY

C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.

A la suite du dysfonctionnement d'un laveur de gaz, un dégagement de 2,5 kg d'ammoniac (NH3) se produit vers 13h15 dans une usine chimique classée seveso provoquant une nuisance olfactive (la concentration maximale du nuage est de 20 ppm). Une personne extérieure à l'établissement donne l'alerte. L'appareil est stoppé puis remis en service. Aucune personne n'est incommodée et la production n'est pas impactée.

L'incident est survenu à la suite du changement de système de conduite du procédé. En effet, la consigne de débit des eaux salées utilisées dans le laveur de gaz de la tour de carbonatation n'a pas été reprise dans le nouveau système. A la mise en service de celui-ci, le débit d'eau salée s'est calé à son niveau minimal correspondant au niveau de fonctionnement nominal de l'atelier. Compte tenu de la production en cours, ce débit était insuffisant pour un lavage complet des gaz (CO2 et NH3) d'où l'émission de NH3 à l'atmosphère.



N°36270 - 12/06/2009 - FRANCE - 92 - GENNEVILLIERS

C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.

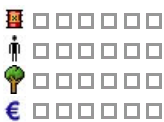
Dans une usine de graphite soumise à autorisation, un feu se déclare vers 9 h dans un four de traitement thermique de fibre de carbone (D7). Au démarrage de l'accident un nuage de noir d'acétylène (isolant contenu dans le four) se dégage dans l'atelier. Des employés constatent des flammes de 2 m de haut et donnent l'alerte ; 2 opérateurs sont intoxiqués par les dégagements de monoxyde de carbone (CO). Le bâtiment est évacué et les alimentations en eau ainsi qu'en électricité sont coupées. Les pompiers internes éteignent l'incendie; ils effectuent également des mesurent régulières de CO et aèrent les locaux. Les secours externes une fois sur place surveillent le site. L'inspection des installations classées se rend sur les lieux. Un périmètre de sécurité est mis en place autour de l'installation impactée. Une surveillance est effectuée pendant les 8 à 9 jours nécessaires au refroidissement du four. D'après l'exploitant, l'incendie proviendrait d'un arc électrique associé à l'infiltration et à la décomposition d'eau dans la fosse du four compte tenu de la température y régnant. A la suite de l'événement, l'exploitant envisage les actions suivantes: modifications des viroles du four qui semblent être un point faible par les quelles les gaz peuvent s'échapper; ainsi que des cheminées afin d'exclure tout bouchage; mise en place de peinture anti-oxydante sur le béton; application d'une couche de feutre souple sur toute la hauteur du béton afin d'éviter tout contact entre le noir d'acétylène et les spires; aspiration du noir d'acétylène à chaque cycle et inspection du béton pour détecter toute dégradation; constitution une réserve de coke et de sable afin de lutter contre les incendies; rédaction d'une consigne de mesures à prendre en cas de feu; constitution d'un stock d'EPI et autres matériels d'intervention (pelle, outillage,...). Un avis favorable au redémarrage du four D6 est donné à l'exploitant sous réserve du respect des actions envisagées et de toute autre mesure de prévention et de protection.



N°36027 - 15/01/2009 - FRANCE - 41 - BLOIS

C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.

Lors du dépotage d'une citerne de bitume dans une entreprise, le conducteur branche le flexible sur les installations de son client. Un opérateur enclenche à son tour la pompe d'aspiration. Le chauffeur constate une fuite d'air et tente de resserrer le raccord sans stopper le dépotage. Le raccord se déconnecte et le conducteur qui ne porte pas de visière rabattue reçoit des projections de bitume sur le visage et les pieds. Le médecin lui prescrit 5 jours d'arrêt. Le responsable de l'entreprise de transport diffuse à ses employés un communiqué rappelant les consignes de sécurité. Parmi les points de recommandation figurent : que le bitume est dangereux par sa haute température et que ses brûlures ne sont jamais anodines, qu'il convient également de stopper le dépotage avant toute intervention sur les flexibles (resserrage des raccords) et de porter une visière rabattue dès que l'opérateur est proche des connections. Le matériel (visière) doit être vérifié avant chaque intervention voire changé au besoin.



N°37580 - 25/11/2008 - FRANCE - 92 - GENNEVILLIERS

C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.

Dans une usine fabricant du graphite, vers 1h du matin, la mise hors service d'une sonde de température provoque l'ouverture d'une électrovanne d'entrée d'eau de ville dans une tour de lavage. La capacité se remplit ainsi d'eau dont le niveau atteint une canalisation reliant la tour à l'évent d'une cuve d'acide chlorhydrique (utilisé comme neutralisant). L'eau s'introduit dans une cuve contenant 1000 litres d'acide. Il s'ensuit une réaction exothermique avec jets d'acide. La vanne de raccordement aux égouts est fermée manuellement par un agent. L'effluent s'accumule ainsi dans une fosse de décantation de 12 m³ souterraine située en amont de la vanne de barrage. Aucune pollution n'est constatée dans le réseau d'assainissement communal en sortie du site, et aucune victime n'est recensée. A la suite du sinistre, l'exploitant fait traiter les effluents acides par une société spécialisée. La canalisation reliant l'évent de la cuve d'acide à la tour est supprimée. Des flotteurs sont également mis en place au niveau de la tour de lavage et une consigne d'exploitation est créée.



N°34773 - 26/06/2008 - FRANCE - 72 - LE BAILLEUL

C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.

Dans une usine de fabrication d'enrobé, un feu se déclare vers 9h30 sur une chaudière à la suite de la rupture du serpentín d'huile de chauffe (température 330°C, pression 7 bars). Les pompiers éteignent l'incendie avec 4 extincteurs à poudre. Aucun blessé et aucune conséquence environnementale ne sont à déplorer mais 20 employés sont en chômage technique.



N°34680 - 07/06/2008 - FRANCE - 54 - PAGNY-SUR-MOSELLE

C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.

Dans une usine de fabrication de produits minéraux non métalliques, un feu se déclare vers 16 h sur un four utilisé dans la transformation du graphite à la suite d'une fuite d'eau sur le circuit de refroidissement. Les gaz produits s'enflamment dans le conduit de ventilation chauffé au rouge et propagent la chaleur à une cheminée d'évacuation utilisée par un deuxième four. De l'azote est injecté pour faire baisser la température à l'intérieur du four. Les services de secours mettent également en œuvre plusieurs lances incendie pour assurer le refroidissement des installations, et des extincteurs pour circonscrire le feu.



N°34258 - 21/02/2008 - FRANCE - 17 - SAINTES

C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.

Un feu se déclare sur une pompe à huile vers 8 h dans le local chaufferie d'une centrale d'enrobage. Des employés essaient d'éteindre le feu mais n'y arrivent pas. Alertés, les pompiers maîtrisent le sinistre à l'aide d'une lance à mousse. A la suite de l'événement, 4 personnes sont en chômage technique partiel. Les eaux d'extinction sont récupérées et envoyées en centre de traitement.



N°35217 - 09/01/2008 - FRANCE - 63 - SAINT-ELOY-LES-MINES

C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.

Dans une usine de fabrication de laine de roche, le mauvais resserrage d'une bride de canalisation de fond de cuve entraîne une fuite de 14 m3 de phénol dans une capacité de rétention au sein d'un local de stockage fermé. La production de l'établissement n'est pas stoppée. Le POI de l'établissement est déclenché. Aucune conséquence à l'extérieur du bâtiment de stockage n'est toutefois constatée. Le coût de l'incident est évalué à 20 kEuros. L'absence de détecteur de fuite et les difficultés d'accès aux vannes d'isolement manuelles de fond, en raison de la toxicité du produit, ne permettent pas de stopper rapidement la fuite. L'obligation d'avoir recours à un intervenant extérieur spécialisé pour assurer le pompage a généré un délai de 11h30 entre la recherche d'un prestataire et le début du pompage. Le temps écoulé entre la découverte de la fuite et la fin du pompage a été de 40 h. Un plan d'actions correctives est élaboré par l'exploitant (instruction spécifique pour le contrôle après maintenance dans cette partie de l'établissement, mise en place de détecteurs de fuite, étude du déport possible des commandes de vannes, établissement avec un prestataire extérieur d'un contrat spécifique pour assurer des interventions en urgence,...). Une action de contrôle de l'application des mesures proposées sera réalisée par l'inspection des installations classées à l'occasion d'une inspection du système de gestion de la sécurité (SGS).



N°34027 - 20/12/2007 - FRANCE - 54 - LANEUVEVILLE-DEVANT-NANCY

C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.

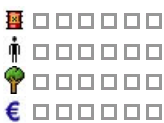
Dans une usine chimique produisant du carbonate de sodium, 45 m³ d'eau ammoniacquée à 22 g/l se déversent accidentellement dans le bassin de décantation de 23 ha du site. Le nuage d'ammoniac (NH₃) formé par vaporisation au dessus du bassin qui ne peut se disperser en raison des conditions météorologiques défavorables (-4 °C, brouillard, vent faible), dérive vers Nancy entre 19h30 et 22 h. Une forte odeur inconfortable des riverains de Laneuville-les-Nancy, Jarville-Vandoeuvre et du sud de l'agglomération nancéenne ; la police et les pompiers renumberont 600 appels téléphoniques lors de cette période. La préfecture met en place une cellule de crise. Des messages radio invitent la population à se confiner. Une centaine de pompiers est mobilisée pour des mesures de toxicité dans le périmètre impacté et informer la population. La concentration en NH₃ atteint 50 à 60 ppm au droit de l'émission, pour être comprise entre 10 à 32 ppm hors de l'usine (VME et VLE NH₃ : 20 et 50 ppm). L'alerte sera levée à 23h30 et l'exploitant diffuse un communiqué de presse. L'eau ammoniacquée provient du chaulage du chlorure d'ammonium lors de la fabrication du carbonate de sodium. Il s'agit d'un sous-produit de fabrication habituellement distillé pour séparer l'NH₃ gazeux recyclé dans le procédé et les eaux salines transférées dans un bassin de décantation avant rejet dans le milieu naturel. Ces rejets salins sont chargés d'impuretés (gypse) qui précipitent dans la solution à distiller et incrustent les appareils et tuyauteries. Le jour de l'accident, une croûte de gypse se décroche lors du redémarrage d'un groupe de distillation et colmate l'aspiration de la pompe d'envoi des rejets salins vers le bassin de décantation. Lors de l'intervention de maintenance inopinée qui suit, un opérateur coupe les colonnes à distiller à leur sortie tout en oubliant d'arrêter l'alimentation en liquide de l'une d'entre-elles. Après le décroûtage de l'installation, la colonne qui s'est progressivement remplie de liquide ammoniacqué non distillé en raison d'une pression de charge liquide supérieure dans la colonne à la pression de la vapeur est ouverte sur la pompe d'envoi au bassin de décantation, conduisant ainsi à un déversement de liquide non distillé dans le bassin durant 15 min. Plusieurs actions correctives sont réalisées après cet accident : modification en la détaillant de la procédure d'exploitation, formation des équipes à cette nouvelle procédure, installation de capteurs d'NH₃ en sortie de colonne de distillation, abaissement du seuil d'alarme des capteurs au niveau du bassin de décantation...



N°33156 - 28/06/2007 - FRANCE - 16 - L'ISLE-D'ESPAGNAC

C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.

Dans un bâtiment industriel, un feu se déclare vers 4h04 sur une cuve de bitume entre la tourelle de fabrication et les 3 cuves de réception du produit. Les pompiers mettent en œuvre une lance à débit variable, une lance à mousse et deux extincteurs de 9 Kg pour maîtriser l'incendie. Des conteneurs qui contiennent des produits non identifiés sont refroidis. L'arrivée du gaz alimentant la chaudière est coupée. Un pompier est légèrement blessé au niveau du bras droit à la suite d'une décharge électrique. Deux personnes sont en chômage technique pour une durée indéterminée.



N°33467 - 26/06/2007 - FRANCE - 14 - CONDE-SUR-NOIREAU

C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.

Dans une usine de production de plaquettes de freins, un feu se déclare vers 22 h sur l'une des 6 chaînes de l'usine. Le feu a pris dans une "volafugeuse" avant de se propager à un dépoussiéreur. Les machines de l'atelier sont arrêtées et 62 personnes sont évacuées. Une quarantaine de pompiers maîtrise l'incendie et évacue les fumées. Aucune victime n'est à déplorer et le travail reprend au petit matin sur les 5 chaînes non accidentées.



N°33104 - 13/06/2007 - FRANCE - 80 - PUZEAUX

C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.

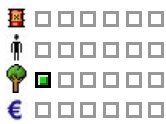
Un incendie se déclare à 16 h dans un entrepôt abritant du bitume en plaque (10 m³), ainsi que des stocks d'acide, d'huile et d'oxyde de fer. Les pompiers mettent en œuvre une lance à débit variable et une lance à mousse pour éteindre le feu et protègent les stocks au moyen d'une lance à queue de paon. Les eaux de ruissellement sont contenues dans un bac de rétention de l'établissement. Un sapeur pompier est brûlé à l'épaule lors de l'intervention. Aucun chômage technique n'est envisagé.



N°32901 - 21/04/2007 - FRANCE - 41 - CORMENON

C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.

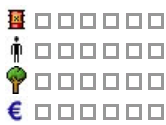
Un feu se déclare vers 22 h dans une cuve de stockage de goudron vide de 150 m³ (11 m de haut) d'une usine de fabrication de produits minéraux. Les pompiers remplissent la cuve à l'aide de 2 petites lances. L'intervention des secours s'achève vers 1 h.



N°32084 - 25/07/2006 - FRANCE - 73 - LA BATHIE

C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.

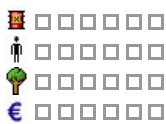
Le colmatage d'une conduite d'évacuation entraîne le débordement des effluents d'un bassin de lévigation (décantation des corindons) vers le réseau des eaux pluviales (EP) et l'ISERE. Le rejet des EP se faisant hors d'eau, une berge est également recouverte sur 50 m² par une pellicule blanchâtre d'alumine inerte et de pH neutre à ce stade. L'exploitant arrête les installations, débouche la canalisation en cause et alerte le service des installations classées. Par ailleurs, il nettoiera la berge et isolera le bassin de lévigation du réseau EP. La zone industrielle sera dotée d'un bassin de sécurité.



N°32506 - 18/07/2006 - FRANCE - 76 - YAINVILLE

C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.

Un feu de fluide caloporteur se déclare dans une usine de fabrication de produits minéraux à la suite d'une perte d'étanchéité sur une bride. Selon l'inspection, le point éclair extrêmement bas du produit (- 25°C -30 °C) et des conditions caniculaires seraient à l'origine du départ de feu. Les joints des brides sont changés et leur étanchéité est fréquemment contrôlée durant 5 jours.



N°32128 - 20/06/2006 - FRANCE - 76 - YAINVILLE

C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.

Un 1er feu se déclare au niveau du séchoir à carton d'une unité de fabrication de plaques cellulose asphaltées. Selon l'exploitant, les conditions de fonctionnement du séchoir n'auraient pas été adaptées à une série de feuilles de carton plus fines qu'à l'accoutumée. L'incendie est rapidement maîtrisé par le réseau sprinklage mais engendre l'arrêt de la chaîne de fabrication de faitières dont certaines en restant immergées dans le bac d'imprégnation de bitume porté à 180 °C, vont s'enflammer. Les 40 pompiers mobilisés maîtrisent ce 2nd départ de feu mais des faiblesses dans la collaboration entre les secours et les employés de l'usine sont mises en avant. L'activité reprend le lendemain matin après réparations. Le coût de l'incendie se monte à 40 000 euros. Confinées dans le sous-sol du bâtiment qui forme rétention, les eaux d'extinction (15 m³) sont pompées, stockées dans des conteneurs entreposés sur la dalle extérieure du site puis réutilisées dans le process. Toutefois, l'inspection des installations classées constate que le confinement d'eaux d'extinction incendie ayant ruisselé sur la dalle extérieure ne pourrait être assuré que pour une durée limitée. En effet, de tels effluents seraient collectés dans un canal alimenté en continu par les effluents d'usines non identifiées avant de passer par un ouvrage de sectionnement et d'être rejetés dans la SEINE. En outre, la vanne de sectionnement ferme mal et n'assure pas une parfaite étanchéité.